Image not found or type unknown

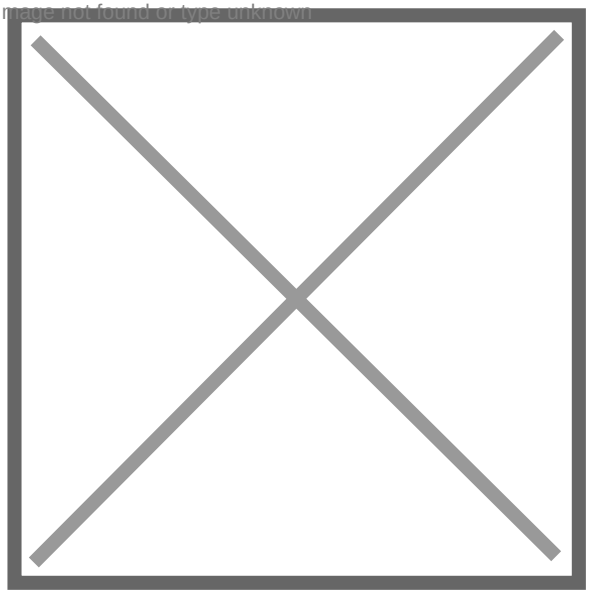

Denonciations calomnieuses à repetition

Par **titoune**, le **20/10/2014** à **14:42**

bonjour,

mon mari et le mari de ma belle sœur ne s'adresse plus la parole or depuis ce jour son beau frère ne cesse pas de le dénoncer. La première fois, il l'a dénoncé au fisc. L'affaire a été classé sans suite. La deuxième, il a été dire aux gendarmes que mon mari me battait. L'affaire a été également classé sans suite. Mais la goutte qui a fait débordé le vase c'est que la semaine dernière, il a été dire à la gendarmerie que mon mari battait nos enfant. Je me suis donc rendue à la gendarmerie pour savoir ce que je pouvais faire contre toutes ces dénonciations mensongères. On m'a dit que l'on ne pouvait rien faire. Dois-je donc subir toutes ces dénonciations toute ma vie sans pouvoir rien faire. N'y a t-il pas un moyen de le faire cesser ? A chaque fois cela me contrarie et contrarie les enfants qui ont peur pour leur père.

Par **moisse**, le **20/10/2014** à **17:16**

Bonsoir,
Les gendarmes n'ont pas voulu se mêler d'une histoire de famille.
Vous écrivez donc au procureur de la république en vue de mettre en mouvement l'action publique.
Vous exposez les faits sans les qualifier, encore qu'ils 'agisse de dénonciations calomnieuses (code pénal L226-10).
C'est le travail du procureur que de qualifier les faits exacts.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés